

## COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 6 JUILLET 2020

En raison de l'épidémie du Covid-19, des règles particulières ont été adoptées pour l'organisation des réunions des assemblées délibérantes et sont fixées dans l'article 19 de la loi n°2020-290 d'urgence du 23 mars 2020.

Le six du mois de juillet deux mil vingt, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 1er juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. LAGLEYZE David, Maire, exceptionnellement dans la salle communale des loisirs "L'Alerte",

La séance est publique, mais en raison du contexte sanitaire, le nombre de personnes sans compter les conseillers municipaux est limité à 30.

M. WARY Grégory a été désigné secrétaire de séance

**Effectif statuaire : 19**

**Membres en exercice : 19**

**Quorum : 7**

**Présents : 19**

AUDARD Virginie  
AUGEREAU Line  
BREHERET Emmanuel  
CAMUS Emmanuel  
DROUIN Véronique  
DUPUY-CHANET Marie-Laure  
GAUDIN David  
GESTRAUD Samuel  
GRIMAUULT Jean-Louis  
JONET Nathalie  
LAGLEYZE David  
LAPEYRONIE Yann  
PETIT Sabrina  
PERIBOIS Antoine  
RIGAUD Marie-Pierre  
ROSEAU Sylvie  
SAULGRAIN Henri  
STROESSER Delphine  
WARY Grégory

**Absent excusé : 0**

**Votants : 19**

**REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2020\_44 DU 06\_07**

**CATEGORIE DE L'ACTE : CADASTRE**

**NOMMAGE DES VOIES PUBLIQUES**

## COMMUNE D'ETRICHE

*Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe*



### VU

**VU** le budget 2020 du budget principal voté lors de la séance du 6 mars 2020,

### CONSIDERANT

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Maire propose de garder le système de numérotation continu pour la zone agglomérée.

Par contre, pour les autres voies, le système métrique est retenu car il permet d'éviter les suffixes aux numéros en cas de construction nouvelle et de donner un numéro à tout bâtiment (d'habitation, agricole, local, entreprise) de manière évolutive.

Le conseil municipal a délibéré le 3 juin 2019 sur le nom de voies, mais il en reste à nommer :  
Chemin de la Gandonnière, Rue de l'Alerte, Allée de l'Alerte, Chemin de la Garelle, Route de Morannes, Rue de la Halte, Chemin de la Cave et Impasse des Fontenelles

### PROPOSITION DU MAIRE

1) D'abroger la délibération du 3 juin 2019 relative au nommage des voies publiques

2) D'adopter le nom des voies suivantes :

NOM DE LA VOIE			SENS DE NUMEROTATION	
TYPE DE VOIE	SUFFIXE(S)	NOM DE LA VOIE	VOIE D'ORIGINE	VOIE D'ARRIVEE
Impasse	de l'	<b>Alerte</b>	Rue de l'Alerte	Sans issue (privé)
Rue	de l'	<b>Alerte</b>	Rue de la Mairie	Route de Seiches
Chemin	des	<b>Alliers</b>	Route de Seiches	Route de la Lupinière
Chemin	de la	<b>Brosse</b>	Route de la Roche Jacquelin	Chemin d'Hygné
Chemin	de la	<b>Cave</b>	Route de Ferrière	Sans issue (chemin impraticable / limite administrative Daumeray)
Route	de	<b>Châteauneuf</b>	Route de Tiercé	Route de Daumeray (rond point sur la commune de Châteauneuf)
Chemin	de la	<b>Chevrière</b>	Route de Tiercé	Sans issue (privé)

## COMMUNE D'ETRICHE

*Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe*



Route	du	<b>Clos Rogelais</b>	Route de Seiches	Chemin des Alliers
Chemin	de la	<b>Cohière</b>	Route du Porage	Sans issue (privé)
Route	de la	<b>Croix de l'Etang</b>	Intersection Rue du Stade/Rue de la Mare/Route de Ferrière (Sud)	Route de Ferrière (Nord)
Route	de	<b>Daumeray</b>	Route de Châteauneuf (rond point sur la commune de Châteauneuf)	Intersection Route de la Roche Jacquelin
Chemin	du	<b>Davier</b>	Route de Châteauneuf	Croise le Chemin de la Jouvencellerie et sans issue (Sarthe)
Chemin	de la	<b>Demancerie</b>	Route du Porage	Route de Ferrière
Route	de	<b>Ferrière</b>	Rue du Stade/Rue de la Mare / Route de la Croix de l'Etang	Route du Porage
Chemin	de la	<b>Fontaine</b>	Route de la Croix de l'Etang	Sans issue (limite administrative Daumeray)
Impasse	des	<b>Fontennes</b>	Chemin de la Cave	Sans issue (privé)
Chemin	de la	<b>Furgeonnière</b>	Route de Ferrière	Route du Porage
Chemin	de la	<b>Gandonnière</b>	Route de Seiches	Sans issue (privé)
Impasse	de la	<b>Gare</b>	Route de Châteauneuf	Sans issue (Gare SNCF)
Route	de la	<b>Gare</b>	Intersection Rue Xavier de Quatrebarbes/Rue de la Tonnerie/ Route du Porage	Route de Châteauneuf
Chemin	de la	<b>Garelle</b>	Rue des Artistes	Voie non nommée
Chemin	d'	<b>Hygné</b>	Route de Ferrière	Limite administrative Daumeray

**COMMUNE D'ETRICHE**

*Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe*



Chemin	de la	<b>Jouvencellerie</b>	Route de Châteauneuf	Chemin du Davier
Chemin	du	<b>Launay</b>	Route de Châteauneuf	Sans issue (SNCF voie ferrée)
Route	de la	<b>Lice</b>	Route de Châteauneuf	Route de Daumeray
Route	de la	<b>Lupinière</b>	Intersection Rue Charles de Gaulle/ Route de Tiercé/Route de Seiches	Intersection Route de Tiercé / Rue des Trois Moulins
Route	de	<b>Monceau</b>	Route du Porage	Route de Ferrière
Route	de	<b>Morannes</b>	Route de Daumeray	Limite administrative (Daumeray)
Route	du	<b>Moulin d'Ivray</b>	Route de Châteauneuf	Rue des Trois Moulins
Chemin	de l'	<b>Oisellerie</b>	Route du Moulin d'Ivray	Sans issue (Sarthe)
Chemin	du	<b>Parc</b>	Route de Ferrière	Route de Monceau
Rue	du	<b>Patisseau</b>	Intersection Rue de la Garenne / Rue du Patis	Limite administrative (Chemin de l'Aubinière - Tiercé)
Route	de la	<b>Pavardière</b>	Route du Porage	Route de la Gare
Allée	de la	<b>Roche Jacquelin</b>	Rue du Port (sur Etriché et Daumeray)	Route de Morannes
Route	de la	<b>Roche Jacquelin</b>	Route de Daumeray	Limite administrative Daumeray
Chemin	de la	<b>Roguerie</b>	Route de Tiercé	Chemin des Deffais (non nommé)
Rue	de la	<b>Tonnerie</b>	Intersection Rue Xavier de Quatrebarbe s/Rue de la Gare/ Route du Porage	Intersection Route de Châteauneuf / Rue de la Diligence
		<b>37</b>		

**Mode de scrutin : ordinaire**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus  
 sans modification**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE  
ARRONDISSEMENT D'ANGERS  
CANTON DE TIERCE

## COMMUNE D'ETRICHE

*Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe*

Envoyé en préfecture le 02/09/2020

Reçu en préfecture le 02/09/2020

Affiché le 10/07/2020

ID : 049-214901324-20200706-2020\_44-DE



POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Le Maire informe que la légalité de la décision du conseil municipal peut être contestée dans les deux mois qui suivent la date de son affichage et transmission à la Préfecture. Deux recours administratifs sont possibles (l'un ou l'autre ou l'un après l'autre). 1/ Un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte (Le Maire) ou/et 2/ un recours hiérarchique auprès du Préfet du Maine et Loire (Place Michel Deb ré - 49934 ANGERS Cedex 9 – Tél : 02 41 81 81 81). Ces deux dernières démarches prolongent le délai de recours contentieux auprès du Tribunal Administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Par ailleurs, un recours contentieux est possible auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Île-Gloriette - BP 24111 - 44041 Nantes Cedex 01 – Tél : 02 40 99 46 00). Ce dernier peut aussi être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Maire, David LAGLEYZE